

Une

planification

agricole

pour construire
notre souveraineté
alimentaire

Propositions de Jeunes Agriculteurs

SOMMAIRE

- **ANTICIPER** : Édito « Voir loin, agir maintenant »
- **PLANIFIER** : les plans d'avenir
- **SÉCURISER & CONTRACTUALISER** : les contrats d'avenir
- **ACCOMPAGNER** : des outils pour accélérer les transitions
- **FINANCER** : pistes de financement
- **EXPÉRIMENTER** : le projet ATAC



Voir loin, agir maintenant

Pierrick Horel
Président de Jeunes Agriculteurs

« D'ici à 2050, l'agriculture française va devoir affronter de nombreux défis. Complexes et dépendants les uns des autres, ils bousculeront nos pratiques et nos systèmes de productions. Pour faire face au changement climatique, aux évolutions démographiques, à la reconfiguration des équilibres géopolitiques ou encore aux révolutions technologiques, le monde agricole doit sans attendre engager de profondes transitions. Conscients de ces enjeux, les Jeunes Agriculteurs sont prêts à organiser ces mutations.

Les 25 prochaines années seront décisives. Décisives car il s'agit de conforter notre souveraineté agricole, de préserver un tissu dense d'agriculteurs justement rémunérés, et de continuer à nourrir une population en croissance. Pour cela, nous devons voir loin et agir maintenant. Une telle ambition nécessite de réinventer un modèle agricole, de changer de paradigme, de proposer une nouvelle méthode. C'est la volonté de Jeunes Agriculteurs. »



+2,7°C

EN 2050

+4°C

EN 2100

PLANIFIER

& déployer des plans d'avenir

FACE AUX BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES, ÉCONOMIQUES ET SANITAIRES, NOTRE AGRICULTURE DOIT S'ADAPTER AU PLUS VITE. DANS UNE FRANCE À + 2,7 °C EN 2050 ET À + 4 °C EN 2100, CERTAINES CULTURES SERONT FRAGILISÉES PAR LES NOUVELLES CONDITIONS AGROCLIMATIQUES. IL NE S'AGIT PLUS SEULEMENT DE RÉAGIR AUX CRISES, MAIS DE PRÉVOIR ET ORGANISER L'AVENIR ! C'EST TOUT L'ENJEU DE LA PLANIFICATION AGRICOLE PRÔNÉE PAR JEUNES AGRICULTEURS : UNE DÉMARCHE RASSEMBLANT TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

Analyser les productions adaptées à chaque territoire

- Grâce à un diagnostic territorial prospectif, on identifie dans chaque bassin de production quelles cultures et élevages sont propices, viables et pérennes à un horizon de 25 ans sur les plans climatiques, sanitaire et économiques.
- Des objectifs clairs sont fixés : quelles productions encourager, quelles infrastructures développer.
- Certains territoires devront se diversifier, d'autres se spécialiser dans de nouvelles productions adaptées aux conditions futures.



Définir les moyens à mettre en œuvre pour valoriser, développer ou implanter ces productions

Un plan d'avenir est élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire permettant de flécher des investissements concrets pour accompagner la transition agricole.

Il s'agit de structurer les filières et les infrastructures, d'organiser plutôt que de subir la mutation climatique car une agriculture performante c'est aussi des circuits de distribution bien organisés, des infrastructures adaptées (irrigation, stockage, transport), une coopération entre agriculteurs, industries agroalimentaires, collectivités et consommateurs.



SÉCURISER & CONTRACTUALISER

les contrats d'avenir

LE CONTRAT D'AVENIR EST LE DERNIER MAILLON DE LA PLANIFICATION AGRICOLE. IL CONSISTE À SOUTENIR LES AGRICULTEURS DANS LES TRANSITIONS QU'ILS OPÈRENT EN MUTUALISANT LE RISQUE QUE CETTE DÉMARCHÉ ENGENDRE ENTRE TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE. C'EST POURQUOI LE CONTRAT D'AVENIR LIE L'AGRICULTEUR ACTIF, LES POUVOIRS PUBLICS ET LES ACTEURS DES FILIÈRES.

Le contrat d'avenir c'est :

- Un partenariat gagnant-gagnant
- Un moyen de sécuriser dans le temps l'agriculteur pour lui permettre de réussir la transition de son exploitation
- Un outil pour partager le risque

COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque agriculteur volontaire signe un contrat avec les pouvoirs publics et les acteurs des filières pour bénéficier d'un accompagnement financier et technique sur une période d'au moins 5 ans.

Ce contrat d'avenir s'inscrit en cohérence avec les orientations définies dans le plan d'avenir du territoire.

L'agriculteur bénéficie ainsi d'un accompagnement financier pour :

- Changer de production ou diversifier ses cultures
- Adopter des pratiques plus durables (moins d'engrais chimiques, irrigation optimisée...)
- Investir dans du nouveau matériel ou de nouveaux équipements

Maxime Buizard Blondeau

Membre du Bureau - agriculteur dans le Loiret



Comment l'idée d'une planification agricole a-t-elle germé ?

C'est très simple, ces dernières années nous constatons une multiplication et une intensification des aléas climatiques qui ont de lourdes conséquences sur les productions. On peut se raconter une belle histoire en se disant que cela ira mieux l'année prochaine mais c'est une illusion. Imaginons que vous avez eu 4 accrochages avec votre voiture sur les 5 dernières années : pour éviter de mettre en danger votre santé ou d'avoir des problèmes avec votre assureur, il est fort probable que vous vous disiez qu'il faut changer quelque chose dans votre conduite. Nous disons la même chose dans le cadre agricole en proposant des plans et contrats d'avenir.

En quoi un tel dispositif est-il essentiel ?

C'est l'outil qui nous permettra d'anticiper les conséquences du changement climatique sur l'agriculture au lieu de les subir et donc de garantir notre souveraineté alimentaire sur le long terme. C'est aussi un moyen de renforcer la viabilité et la pérennité des exploitations, de sécuriser l'avenir des jeunes agriculteurs car n'oublions pas que les personnes qui s'installent aujourd'hui sont celles qui subiront de plein fouet le changement climatique.



FINANCER

la planification agricole

LES PLANS ET CONTRATS D'AVENIR SONT UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE POUR ADAPTER L'AGRICULTURE FRANÇAISE À LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE TOUT EN SÉCURISANT LES AGRICULTEURS FACE AUX DÉFIS DU FUTUR. CEPENDANT, ILS NÉCESSITENT DES INVESTISSEMENTS MASSIFS QUI DOIVENT ÊTRE FINANCÉS PAR DES DISPOSITIFS INÉDITS.

Nous souhaitons travailler sur différentes pistes, par exemple :

- Une fiscalité imposée sur des pratiques énergétiques polluantes
- Un fonctionnement de caisse d'amortissement
- Un livret d'épargne "Souveraineté agricole"



EXPÉRIMENTER

avec le projet "ATAC"

FIDÈLE À SON HISTOIRE ET À SES VALEURS, JEUNES AGRICULTEURS PROPOSE DES SOLUTIONS, ALIMENTE DES RÉFLEXIONS POUR RELEVER LES DÉFIS QUI SE DRESSENT DEVANT NOUS. IL NOUS TARDE DE LES APPLIQUER. C'EST POURQUOI, GRÂCE AU PROJET ATAC, NOUS SOUHAITONS EXPÉRIMENTER ET CONFRONTER AU RÉEL LA PHILOSOPHIE DES PLANS ET CONTRATS D'AVENIR.

Le projet ATAC, c'est quoi ?

Le projet ATAC (Accompagnement aux Transitions Agricoles et Climatiques) a été déposé dans le cadre de l'appel à projet « Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique » lancé par l'Ademe et le Ministère de l'Agriculture. Il vise à aider les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté à faire face au changement climatique en adaptant leurs pratiques agricoles.

Pourquoi ce projet ?

- Le climat change : plus de sécheresses, températures extrêmes, précipitations irrégulières.
- L'agriculture doit évoluer pour rester viable tout en protégeant l'environnement.
- Les agriculteurs ont besoin d'accompagnement pour adapter leurs exploitations et sécuriser leur avenir.

Comment ça marche ?

- **Diagnostic territorial** : Étudier les vulnérabilités et opportunités du secteur agricole face au climat.
- **Accompagnement individuel des agriculteurs** :
 - 817 exploitants recevront un diagnostic individuel simplifié pour identifier les adaptations possibles.
 - 115 exploitants bénéficieront d'un suivi individuel approfondi avec des plans d'action personnalisés.
- **Collaboration scientifique et technique** : utilisation de données climatiques, modélisation des rendements grâce à l'outil d'analyse développé par Finres, et accompagnement sur le terrain par l'Alliance BFC et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

Quels bénéfices ?

- Aider les agriculteurs à **adapter leurs cultures et élevages** pour mieux résister aux aléas climatiques.
- Assurer la **pérennité des exploitations agricoles** en trouvant des solutions économiquement viables.
- Renforcer la **souveraineté agricole** de la région en maintenant une production locale et durable.

Qui sommes-nous ?

Fondé en 1957, Jeunes Agriculteurs est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions.

Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.

Pour aller plus loin

Béranger PERRIER

Conseiller Environnement, Territoire et Qualité

bperrier@jeunes-agriculteurs.fr - 06 48 64 73 98

Thomas DEBRIX D'AIETTI

Responsable du Service Communication et Affaires Publiques

tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr - 06 68 66 15 83